



PREFECTURE REGION MARTINIQUE

Arrêté n °2014073-0001

**signé par
Préfet**

le 10 Avril 2014

**PREFECTURE MARTINIQUE
DALI
DIRECTION SECRETARIAT**

Arrêté portant délégation de signature aux correspondants de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)

PREFET DE LA MARTINIQUE

Arrêté n° 2014073-0001 / DALI/PAJC
portant délégation de signature aux
correspondants de l'Agence nationale pour la
cohésion sociale et l'égalité des chances
(Acsé)

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu la loi n°2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu le décret n° 2009-1356 du 5 novembre 2009 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ;

Vu le décret n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret du président de la République du 14 janvier 2013 portant nomination de la directrice générale de l'Acsé ;

Vu le décret du président de la République du 2 mars 2011 nommant **Monsieur Laurent PREVOST** préfet de la région Martinique préfet de la Martinique ;

Vu le décret du président de la République du 2 novembre 2012 portant nomination de **Monsieur Philippe MAFFRE**, sous préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de la Martinique ;

Vu le décret du président de la République du 21 janvier 2014 nommant **Monsieur Imed BENTALEB**, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, sous-préfet hors classe, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique.

Vu l'arrêté du ministère du 27 janvier 2011 portant nomination de **Monsieur Alain CHEVALIER** comme directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu la décision du 3 mai 2010 portant nomination de **Monsieur Alain CHEVALIER** en qualité de délégué adjoint de l'Acsé pour la région Martinique ;

Vu la décision du 24 février 2012 portant délégation de signature aux correspondants de l'Acsé ;

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain CHEVALIER**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Martinique, délégué adjoint de l'Acsé pour la région Martinique, à **Monsieur Philippe MAFFRE**, Secrétaire général de la Préfecture et à **Monsieur Imed BENTALEB**, Secrétaire général adjoint de la Préfecture, sous-préfet chargé de mission à la cohésion sociale et à la jeunesse, à l'effet de signer au nom du préfet de la Martinique, délégué de l'Acsé, tous les actes relevant des programmes d'intervention de l'Agence financés par les crédits qu'elle délègue au niveau régional, notamment les décisions, les conventions de subvention et les marchés publics dans la limite de 90 000 euros par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués au niveau régional.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, délégué de l'Agence, **M. Alain CHEVALIER**, **M. Philippe MAFFRE** ou **M. Imed BENTALEB**, peuvent signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000 euros.

Article 3

Le Secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet chargé de mission à la cohésion sociale et la jeunesse, le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le 10 AVR. 2014

Le Préfet,
Délégué de l'Acsé pour la région Martinique



Laurent PREVOST

FICHE RECAPITULATIVE DES PERSONNES HABILITEES A SIGNER LES DOCUMENTS DE L'ACSE
(art R121-21 code de l'action sociale et des familles)

Région MARTINIQUE

	NOM	PRENOM	FONCTION	TEL	MEL
Préfecture de Martinique : RUE VICTOR SEVERE BP 647-648 97 262 Fort de France	PREVOST	Laurent	PREFET DE LA MARTINIQUE	Secrétariat : 05 96 39 38 71 05 96 39 38 51	laurent.prevost@martinique.pref.gouv.fr
RUE VICTOR SEVERE BP 647-648 97 262 Fort de France	MAFFRE	Philippe	SECRETARE GENERAL DE LA PREFECTURE	05 96 39 39 92	secretaires-sg@martinique.pref.gouv.fr
RUE VICTOR SEVERE BP 647-648 97 262 Fort de France	BENTALEB	Imed	SECRETARE GENERAL ADJOINT DE LA PREFECTURE – SOUS-PREFET CHARGE DE MISSION A LA COHESION SOCIALE ET A LA JEUNESSE	05 96 39 39 92	imed.bentaleb@martinique.pref.gouv.fr
Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale: Immeuble Agora 2 ZAC de l'Étang Z'abricots Rd Point du Calendrier Lagunaire - BP 669 - 97264 Fort de France Cedex	CHEVALIER	Alain	DIRECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE	05 96 66 35 00	alain.chevalier@drjscs.gouv.fr

LE PREFET

Signature du préfet :



Fiche mise à jour le : **10 AVR. 2014**

Laurent PREVOST

Fiche reçue à l'Agence le :